VILLE DE RIXHEIM

Département du HAUT-RHIN Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20231114-DCM-7-DE Date de télétransmission : 15/11/2023 Date de réception préfecture : 15/11/2023

Arrondissement de MULHOUSE

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus :

33

Conseillers en fonction :

Séance ordinaire du 09 novembre 2023 dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim (le neuf novembre de l'an deux mille vingt-trois)

Conseillers présents :

24

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Conseillers absents:

9

Présents (24): Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI, Sébastien BURGY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (9):

M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH) M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO) Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL) Mme Guileine LEVY (procuration à M. BOUTHERIN) Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT M. Olivier BECHT (jusqu'au point n° 12) Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF) Mme Véronique FLESCH M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

## Point 7 de l'ordre du jour

## Régularisation foncière rue des Pierres – acquisition de la parcelle BS n° 27

Dans le cadre de la vente d'une maison située rue des Pierres, le notaire en charge de la transaction a relevé qu'une des parcelles en question constituait une partie de la voirie.

Cette dernière étant affectée à la circulation publique et faisant partie intégrante de la voirie, les propriétaires ont accepté de la céder à la ville, à l'euro symbolique, pour incorporation au domaine public routier.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

Accusé de réception en préfecture 088-216802785-20231114-DCM-7-DE Date de télétransmission : 15/11/2023 Date de réception préfecture : 15/11/2023

 d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BS n° 27, d'une surface de 0,3 are appartenant à madame Christiane FRICKER;

de charger l'étude notariale CHAUVIN et BASCH de la rédaction de l'acte de vente et de l'accomplissement des formalités y afférentes ;

- d'intégrer la parcelle au domaine public routier communal et de demander son élimination du Livre Foncier;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué au foncier, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Délibéré comme dessus

======

Pour extrait conforme RIXHEIM, le 14 novembre 2023

Le Maire,

Rachel BAECHTEL

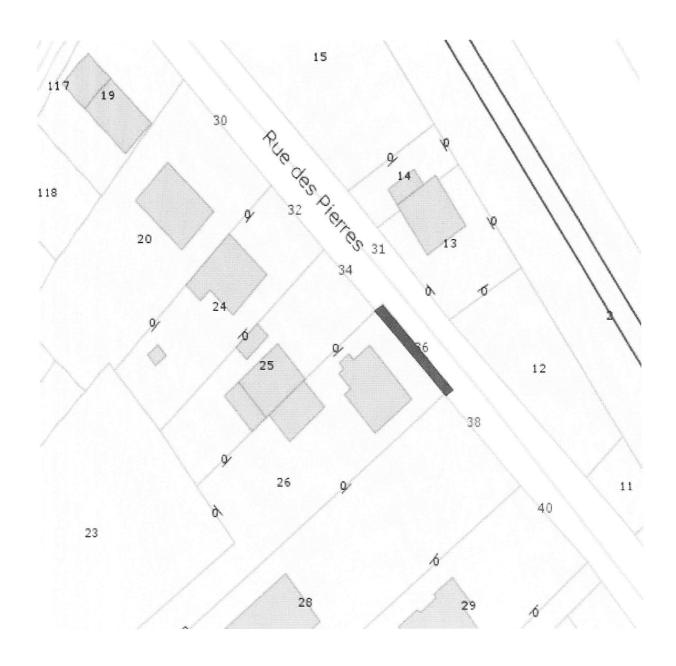
Le Secrétaire de séance,

Patrice NYREK

## Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20231114-DCM-7-DE Date de télétransmission : 15/11/2023 Date de réception préfecture : 15/11/2023



Ville de Rixheim – conseil municipal du 09/11/2023 : Annexe à la délibération relative à l'acquisition de la parcelle BS n° 27